

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 7433**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Conseiller en gestion de patrimoine

Nouvel intitulé : Conseiller en gestion de patrimoine

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
SOCIETE ANDIL - SERVICE JURISCAMPUS	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313n Etudes économiques et financières

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le conseiller en gestion de patrimoine est un professionnel pluridisciplinaire qui intervient au carrefour de plusieurs secteurs économiques (bourse, finance, mesures gouvernementales, immobilier...) et dont l'objectif final est d'apporter à son client des solutions concrètes adaptées à une stratégie patrimoniale globale.

Pour prodiguer ces conseils, le conseil en gestion de patrimoine réalise plusieurs étapes indispensables :

- La découverte du client
- La réalisation d'un bilan patrimonial et la rédaction de préconisation
- La délivrance du conseil selon l'objectif poursuivi par le client.
- La mise en œuvre de solutions retenues par le client

Par ailleurs, dans chacun de ces blocs peut être mis en œuvre un volet gestion et encadrement d'une équipe de conseillers selon la taille de la structure de commercialisation considérée.

La certification atteste que le titulaire possède les compétences techniques et professionnelles liées à la gestion du patrimoine sur les points suivants: - Les connaissances juridiques nécessaires à l'établissement de son conseil patrimonial

- La maîtrise des méthodes de communication permettant un conseil adapté (communication, traitement des objections, découverte client...)
- La maîtrise des outils de recherche, d'analyse et de simulation les solutions adaptés au client (traitement des dossiers clients, construction d'argumentaire, contrôle de rentabilité ...)
- Les techniques d'argumentation et de négociation (synthèse, comparaison, analyse des performances sur les solutions...)
- La réalisation de la mise en oeuvre des dossiers validés (suivi bancaire, financier, relations interprofessionnelles avec notaires par ex.)

D'autre part, la certification atteste les aptitudes et les capacités liées à la gestion et au management d'une équipe commerciale.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- * Gestion de patrimoine * Immobilier
- * Banque
- * Assurance
- * Prestataires de services d'investissements
 - * Conseil en gestion de patrimoine indépendant ou salarié * Conseiller en placements et investissements financiers
- * Manager d'une équipe commerciale spécialisé en produits de défiscalisation immobilière, assurance-vie, placements...
- * Gestionnaire de fortune

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1205 : Conseil en gestion de patrimoine financier

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La formation est validée par une étude de cas mettant en œuvre les connaissances acquises sur le Diagnostic (pôle B) à savoir l'ensemble des éléments servant à la réalisation de ce dernier. En parallèle, plusieurs mises en situations professionnelles permettent d'évaluer l'aptitude du candidat à réaliser plusieurs éléments :

- * La recherche d'information
- * La réalisation et rédaction de préconisations
- * L'argumentation au client des solutions choisies ou envisagées
- * La mise en œuvre de ces solutions.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	

En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		40% de professionnels extérieurs à l'organisme
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		40% de professionnels extérieurs à l'organisme
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X		66% de professionnels extérieurs à l'organisme

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 8 juillet 2009 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé Conseiller en gestion de patrimoine avec effet au 21 juillet 2009, jusqu'au 21 juillet 2014

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

* 67% de réussite toutes promotions confondues * 5% de mentions (AB, B et TB) toutes promotions confondues

* 5% d'abandon en cours de formation toutes promotions confondues

Autres sources d'information :

contact@juriscampus.fr

<http://www.juriscampus.fr>

<http://www.juriscampus.fr/formations-en-gestion-de-patrimoine/certificat-en-gestion-de-patrimoine/fiche-produit-detaillee.html>

Lieu(x) de certification :

18 rue des cosmonautes 31400 Toulouse

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Toulouse

Historique de la certification :

Certification suivante : [Conseiller en gestion de patrimoine](#)